

# Grignon : de la fin du terroir paysan (1674) au haut lieu de l’agronomie (1826), un bien commun à l’aube d’un grand tournant (2021)

## Rassemblements pour l’avenir de Grignon : 16 mars et 11 septembre 2021

### 1. Le blocus de Grignon par les étudiant.es. 16.3-5.4/21



### 2. 40 élu.es de la Communauté de communes Cœur d’Yvelines et élu.es nationaux et régionaux à la manifestation du 11.9.21.



En **2021**, après trois siècles et demi d’enclavement depuis **1674**, la commune deThiverval-Grignon et la Communauté de Communes Cœur d’Yvelines, vont-elles pouvoir enfin renouer leurs relations avec leur site de Grignon ?

Fort d’un parcours scientifique exceptionnel, de la création de l’Institution royale Agronomique en **1826** au **rattachement** à l’Université Paris-Saclay depuis **2019**, quel formidable pôle potentiel Grignon représente-t-il pour la région et pour AgroParisTech-INRAE, concernant l’agroécologie, l’alimentation et l’environnement

L’article privilégie donc quatre dates de l’histoire sociale et intellectuelle de Grignon :

- Deux ont bouleversé le site : **1674**, catastrophique. **2021**, pour le meilleur ou pour le pire (photos 1-2).
- Deux décisives pour sa vocation scientifique : **1826**, création de l’Institut royal Agronomique **2019**, rattachement à l’Université Paris-Saclay.

<b>Introduction.</b> Un essai exploratoire sur la très longue période : 1674-2021	2
<b>-1.</b> Dates clés de l’histoire de Grignon : 1674 et 2021, aussi 1826 et 2019	3
<b>-2.</b> Terroir paysan diversifié et carrefour de cinq voies jusque 1674	4
<b>-3.</b> Un parc de chasse fermé faiblement mis en valeur : 1674-1826 (152 ans)	5
<b>-4.</b> Enseignement et recherches pour l’agriculture en voie d’industrialisation:1826-2021 (195 ans)	7
<b>-Encart 1.</b> Evaluer les préjudices entrainés par la clôture du domaine de Grignon ?	9
<b>-Conclusion</b> : En 2021, Grignon, «bien commun» des Communes, de Grignon2026, d’AgroParisTech-Université Paris-Saclay et des associations via un projet partagé	10
<b>-Encart 2.</b> Questions sur Grignon dont l’article ne traite pas	11
<b>-Bibliographie</b> sur l’histoire de Grignon	11

<sup>1</sup> Merci beaucoup à toutes celles et à tous ceux qui ont bien voulu contribuer à cet article, en particulier à Jonathan Dubrulle, ingénieur agronome, doctorant AgroParisTech, pour ses trois relectures détaillées qui ont beaucoup amélioré l’article. Les auteurs restent responsables des insuffisances de ce texte.

<sup>2</sup> Ancien enseignant-chercheur AgroParisTech en sociologie.

<sup>3</sup> Ingénieur agronome, ancien administrateur territorial.

## Introduction

### Un essai exploratoire sur une très longue période : 1674-2021<sup>4</sup>

Cet article résume les évolutions du domaine de Grignon et les rôles des acteurs impliqués, dont les collectivités, en distinguant quatre périodes : avant 1676, jusqu'en 1826, jusqu'en 2021, et ensuite. Il ouvre sur bon nombre de questions appelant à des études ultérieures à partir des indices relevés sur son histoire sociale et intellectuelle et sur certaines des données réunies depuis plus de deux siècles, alors que le déménagement des sites franciliens d'AgroParisTech vers Saclay (Essonne) et d'une partie de ceux d'INRAE va commencer, sauf pour la Ferme expérimentale de Grignon.

-En **1674**, date souvent oubliée, le domaine a été vidé de sa population paysanne et aussi coupé de son voisinage et de sa région avec la fin de la construction d'un haut mur de 7 km le ceinturant.

-En **1826**, le domaine devint propriété royale, puis de l'Etat, et Institution royale agronomique, d'abord en tant qu'école supérieure des techniques agricoles, puis comme centre de recherche et de formation des sciences agronomiques, sous la tutelle du Ministère de l'agriculture.

-En **2019**, AgroParisTech et donc aussi son site de Grignon rejoignent l'Université Paris-Saclay<sup>5</sup>. Grignon peut donc désormais partager avec elle son ancienneté, son grand potentiel et ses trésors scientifiques et écologiques de deux siècles d'enseignement et de recherche en agronomie et en sciences naturelles. En 2020, 750 personnes travaillent à Grignon dont 340 étudiant.es qui y vivent.

-En **2021**, l'Etat vend le domaine. Sera-t-il privatisé et bientôt principalement loti par un promoteur immobilier, Altaréa Cogedim ? Ou deviendra-t-il un site-clé tant de l'Université Paris-Saclay voisine que de son territoire régional (commune de Thiverval-Grignon, Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Conseil départemental des Yvelines) qui, en partenariat avec les associations et acteurs impliqués, dont d'abord Grignon2026, reprendraient le contrôle de cet atout régional et rétabliraient les relations du domaine avec sa région, empêchées depuis 1674, refermant ainsi plus de trois siècles d'enclavement ?

3. Le campus (vu de l'est, 2020)



4. Etudiant.es dans le grand amphithéâtre



5. Bâtiments de la Ferme expérimentale



L'article ne traite pas directement de l'actualité récente de Grignon avec la mise en vente du Domaine par l'Etat le 16 mars 2020 sous forme d'un appel à projet, le blocus de l'entrée du domaine contre cette démarche du 16 mars au 5 avril par les étudiantes et les étudiants, l'attribution du domaine, fin juillet 2021, au groupe immobilier Altaréa-Cogedim et, depuis, la contestation juridique et citoyenne de cette décision, dont le rassemblement du 11 septembre avec plus de 500 personnes (cf. photo 2).

<sup>4</sup> Le fait de privilégier des dates et non pas des périodes se terminant ou commençant par ces dates est une simplification dont la levée demanderait à chaque fois de longs développements : ainsi, par exemple, la concentration privée des terres du domaine a débuté bien avant 1676 ; le commencement de l'Institution royale agronomique est datée ici de 1826 (cf. le centenaire fêté en 1926), cependant c'est le 23 mai 1827 qu'une ordonnance royale l'autorise.

<sup>5</sup> Avec le « Décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts », AgroParisTech et le domaine de Grignon rejoignent cette Université (48 000 étudiants, 9 000 chercheurs et enseignants-chercheurs et 11 000 personnels techniques et administratifs).

## 1. Dates-clés de l'histoire de Grignon : 1674 et 2021, aussi 1826 et 2019

L'histoire du domaine de Grignon peut donc être divisée en 4 périodes :

### 1. Terroir paysan diversifié et carrefour de cinq voies jusqu'en 1674

Le site de Grignon fait partie du finage de la paroisse de Thiverval et il est composé de petites parcelles et de chaumières, sauf autour du castel de Grignon et de sa ferme ; c'était aussi un carrefour de voies de communication (cf. cartes 1 et 2, p.5). C'est la partie oubliée de l'histoire de Grignon.

**En 1674, le domaine de 290 ha est complètement entouré d'un mur de 7 km.** Cette enceinte a déchiré le tissu social, économique, géographique et paysager de la paroisse de Thiverval et de ses voisines désormais séparées par cette clôture posée au centre de la vallée et sur les plateaux voisins.

### 2. Un parc de chasse fermé pour des châtelains fortunés. 1674-1826 (154 ans)

Le Domaine est devenu une résidence (d'été ?) de différents grands propriétaires parisiens, ainsi qu'une réserve de chasse<sup>6</sup> fermée autour de son château. C'est une période de plus grande pauvreté pour les habitants privés de leurs terres et de leurs droits collectifs.

Il y aurait à étudier les conséquences démographiques et économiques de cette spoliation. Y-a-t-il eu diminution de la population ? Un processus de prolétarianisation (dépossession des moyens de production) fut-il enclenché ? Du fait de la conversion d'une partie des terres cultivées en terrain de chasse, y-a-t-il eu une baisse de la production agricole sur l'ensemble du domaine ? Toutes ces questions mériteraient de faire l'objet de recherches historiques approfondies (cf. encart 2, p. 11).

### 3. Un « modèle » pour l'agriculture industrialisée, puis pour l'agroécologie : 1826-2021 (195 ans)

**En 1826-27,** le domaine de chasse est converti en Institution royale agronomique, école de la grande agriculture en voie de modernisation de type industriel. Jusqu'en 1868, cet institut est géré conjointement par la Société royale agronomique, association privée, et par l'Etat avec un bail de très longue durée (40 ans) prévoyant des améliorations foncières importantes à la charge de la Société.

Plusieurs dizaines de personnes vivent et travaillent sur le site : le directeur et sa famille, une partie des enseignants, des employés, des ouvriers agricoles et bien sûr les élèves, dont le nombre augmente progressivement (pendant longtemps, certains sont logés dans le village). Des professeurs viennent de Paris ou de Versailles pour donner leurs cours. Des visites de personnalités ont eu lieu, en particulier pour les fêtes du centenaire de 1926 (quatre présidents de la République sont venus à Grignon).

Grignon connaît alors de nombreux aménagements : améliorations foncières, constructions ou encore accroissement de la surface agricole par défrichement. La gestion de la ferme est un objet d'étude, d'applications et d'expérimentations. Des collections d'ouvrages et de spécimens sont réalisées dans les différents domaines enseignés. Un jardin botanique et un arboretum sont créés.

La dépendance croissante de Grignon par rapport à l'État se manifeste fréquemment, en particulier au 19<sup>e</sup> siècle, à la suite de chaque changement de régime politique (Royauté, II<sup>e</sup> République, II<sup>e</sup> Empire, III<sup>e</sup> République) ou après les guerres (1870-71, 1914-18, 1939-45). La date la plus importante est 1872 : le partenariat Etat-Société royale agronomique se termine avec la fin du bail et la dissolution de celle-ci à laquelle l'Etat se substitue complètement en prenant le contrôle total du domaine et de l'école, devenue alors Ecole nationale d'agriculture.

Ensuite, les dates principales sont soit celles de changement de dénomination, soit celles liées à des périodes de réorientation scientifique (avec de nouveaux enseignements et souvent constructions de laboratoires), soit, à partir de 1970, celles correspondant à des fusions avec d'autres établissements :  
- **1971**, création de l'**INA-PG**, Institut National Agronomique Paris-Grignon par fusion entre l'INA et l'ENSA de Grignon (Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Grignon).

---

<sup>6</sup> sauf les parcelles cultivées du « petit parc ».

- **2007, AgroParisTech**, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, est fondé par la fusion de trois établissements. Grignon en devient un des dix sites et perd la place qu'elle avait de partenaire principal du siège de la rue Claude-Bernard à Paris.

- **2019** (décret du 6.11), AgroParisTech et le Domaine de Grignon rejoignent l'**Université Paris-Saclay**.

### - **2021 : Quel avenir : bien commun ou privatisation ?**

350 ans après la clôture de 1674, avec **la vente par l'Etat** de ce domaine de Grignon, celui-ci va vivre sa plus importante transformation du site depuis trois siècles et demi :

- deviendra-t-il un **pôle innovant d'activités de formation et de R&D (Recherche-Développement) de l'Université Paris-Saclay, d'AgroParisTech, de son territoire** - sa commune, sa communauté de communes Cœur d'Yvelines, son département des Yvelines - et des associations, porteuses de projet.
- ou sera-t-il un **lotissement privé** chic, maillé avec des annonces de verdissement ?

## **2. Terroir paysan diversifié et carrefour de cinq voies jusque 1674**

Jusqu'au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle, des paysans vivaient sur ce terroir dans des chaumières réparties sur l'ensemble du finage, notamment sur la rive nord du ru de Gally, exposée au midi et riche en sources du fait d'affleurements argileux. Ces paysans, aussi artisans à temps partiel<sup>7</sup>, cultivaient des jardins, des vergers, des parcelles de céréales et ils élevaient des bovins, des ovins, de la volaille, ...

Le site de Grignon ressemblait à celui du village voisin de Chavenay, situé juste en amont : *"Le Val de Gally, où serpente le ru encadré de collines et dominé par des plateaux, la forêt de Cruy [Marly] voisine, un réseau de routes convergeant vers le village blotti à flanc de coteau [...] un parcellaire en longues bandes desservi par une multitude de chemins [...]"* (id. p. 189).

L'emplacement du manoir médiéval (peut-être une tour, comme dans d'autres petits fiefs voisins, dont des fondations auraient été retrouvées entre le château actuel et le pavillon Dehérain ?) pourrait avoir été choisi parce qu'il était assez commode (terrain plat et à l'abri des inondations causées par le ru de Gally) et surtout parce qu'il se situait à côté des bâtiments d'une grande ferme, ceux délimitant la première cour actuelle du « grand H »<sup>8</sup>, et à proximité du carrefour de cinq voies de communication dont certaines datant de l'époque romaine. Ce site offrait des possibilités commerciales et de péage.

**Cinq voies, coupées après 1674**, convergeaient à Grignon, à l'est du bourg de Thiverval. Sous réserve d'études complémentaires en cours :

- **Trois chemins nord-sud** se rejoignaient à Grignon : *"Un souterrain-refuge, remontant aux premiers siècles de notre ère, a été découvert au lieu-dit : le fond de Thiverval, dans le parc. Celui-ci est placé entre deux tronçons de voies romaines, connues depuis un temps immémorial sous le nom de chemin meulantais et de vieux chemin de Poissy."* (p. 8)<sup>9</sup>.

1. *"Le chemin meulantais"* conduisait au nord-ouest à Meulan et au sud à St Germain-de-la-Grange, Neauphle, Jouars-Ponchartrain, puis Chartres ou Rambouillet.

2. *"Le vieux chemin de Poissy"* (id.), orienté Nord-Sud, liait Poissy et St Germain, via Feucherolles et Davron à Neauphle et aux autres centres cités ci-dessus<sup>10</sup>.

3. *"Le chemin de Neauphle à Grignon"*, toujours existant et situé entre le mur du parc et le village de Grignon. Mais, depuis la création de ce mur, il s'arrête à l'entrée principale du domaine au

<sup>7</sup> Dominique Bouchez, Pierre Louis, 2004, *Chavenay au Val de Gally*, 280 p., Chavenay est une commune mitoyenne de Thiverval-Grignon.

<sup>8</sup> Cette première cour qui forme un carré est située juste au nord de l'avenue Brétignière qui la longe. Ce serait (à confirmer) l'ensemble de bâtiments le plus ancien et correspondrait au site de la grande ferme primitive.

<sup>9</sup> L. Risch, L. Brétignière, J. Guicherd, F. Jouvét. *Grignon (le Château et l'Ecole)*, Paris, éd. La Bonne Idée, 1926.

<sup>10</sup> *Le chemin de Neauphle à Poissy passait auparavant près du grand rond de Thiverval et se dirigeait vers Davron à travers les terres des Champtiers de l'Ecurie-aux-Poulains et du Clos-au-Comte. La clôture de 1674 nécessita le déplacement de ce chemin"* (ibid., p. 14). Il fut coupé de sa liaison vers le sud à partir de la construction de la clôture du domaine de Grignon.

lieu de continuer le long du pavillon de La Rose des vents, vers le nord, vers Davron, Poissy, St Germain.

-Deux chemins ouest-est sur les deux rives du ru de Gally :

4. La "grande allée de Thiverval", reliait/relie ce bourg au site de Grignon avant de bifurquer à proximité du château vers le sud-est dans le prolongement de l'avenue Brétignière.

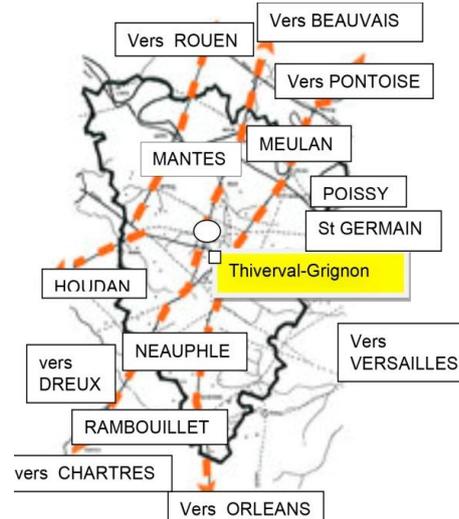
5. Le chemin de la rive nord du ru de Gally allait vers l'ouest à Thiverval, Septeuil, Mantes et la Normandie ; vers l'est, via Chavenay, puis Villepreux, en direction de Paris.

### Carte 1\*. Thiverval-Grignon Carrefour avant 1674

(Limite des Yvelines, trait noir)

Voies romaines en orange

Ech. : 1cm=20km

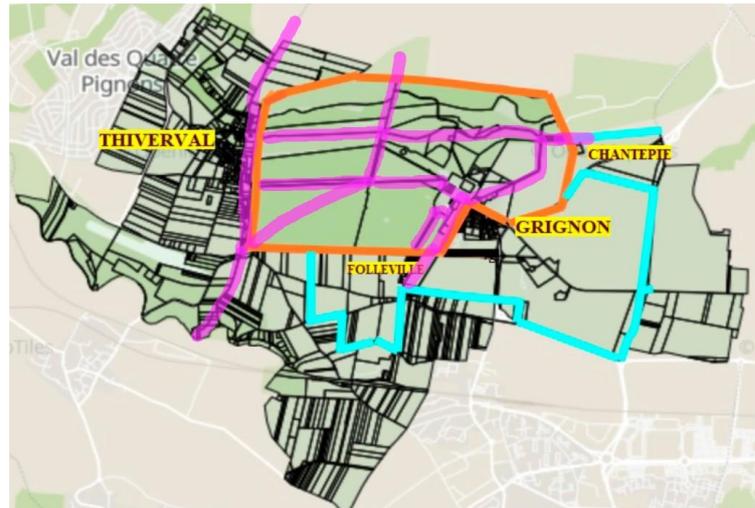


### Carte 2\*\*. Thiverval-Grignon commune divisée par le domaine de Grignon. D'après le cadastre (2021)

Le mur (7km) en orange. Limite verte, terres du domaine.

Les anciens chemins en violet. Ech. : 1cm=1km

Noms de lieu ajoutés par M. Keilani pour les cartes 1 et 2.



\*D'après *Trois siècles de cartographie en IDF*. IAURIF, 1998.

\*\*En 1674, ont disparu : l'est du bourg de Thiverval, une grande partie des chemins et des petites parcelles.

La route actuelle (la D919) est-ouest qui longe le mur sud du domaine existait-elle sous forme d'un chemin avant la construction de ce mur ? C'est incertain, ainsi que la limite nord du domaine qui ne comporte un chemin extérieur mitoyen du mur que sur sa partie est.

Les châtelains de Grignon d'avant le 17<sup>e</sup> siècle avaient vraisemblablement intérêt à entretenir et sécuriser ces voies de communication avec au moins un gué ou un pont sur le trajet Nord-Sud et par des liaisons satisfaisantes est-ouest, au moins entre les villages voisins sur le ru de Gally : d'un côté Beynes et Thiverval, et de l'autre Chavenay, Villepreux.

### 3. Un parc de chasse fermé faiblement mis en valeur. 1674-1826 (152 ans)

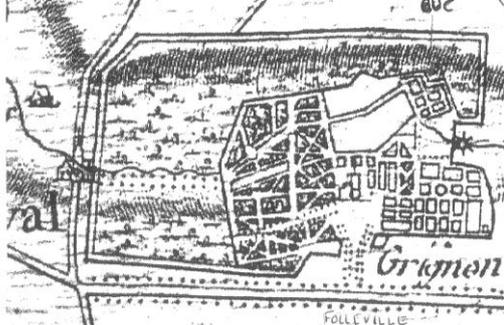
Au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, beaucoup de paysans de la région, déjà appauvris par les prélèvements auxquels ils étaient soumis, ont été ruinés par l'insécurité créée par la guerre civile de " la Fronde" (1648-1652) : localement, de riches aristocrates, qui avaient acquis à la fin du 16<sup>e</sup> siècle l'ancien château et des terres à Grignon, purent faire au 17<sup>e</sup> des achats de parcelles et des échanges en très grand nombre : " *en acquérant encore plus de cent quarante parcelles, de réunir le tout sans servitude*" (cf. citation ci-dessous).

Ceci leur permit de créer un domaine sans enclave de 300 ha, large de 1,5 km environ et long de 2,5 km à cheval sur les deux rives du ru de Gally. On assiste donc à une très forte concentration du capital foncier pour une famille<sup>11</sup> bénéficiant notamment des revenus de charges achetées à l'Etat.

<sup>11</sup> A l'époque, la famille de Bellière a compté un chancelier de France et deux présidents au parlement de Paris.

"En 1656, il [Pomponne II de Bellièvre] céda des terres à l'église de Thiverval, représentée par ses marguilliers, il en recevait d'autres en échange ; ce qui allait permettre à son frère et héritier Pierre, en acquérant encore plus de cent quarante parcelles, de réunir le tout sans servitude et d'entourer le grand parc, opération terminée en 1674. L'aspect du territoire de Thiverval changea. [...]. La clôture de 1674 [...] força le village à reculer vers l'ouest, les nouvelles maisons se groupèrent autour de l'église et celles enfermées dans le parc, devenues inutilisables, tombèrent en ruine et disparurent" (id., p.14).

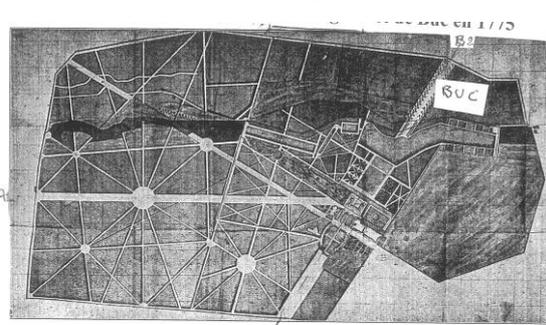
Carte 3. La carte Cassini de Grignon en 1748-56



Source : Géoportail, IGN

En 1756, le « grand parc » serait une friche. Le « petit parc » semble boisé à l'ouest et cultivé en petites parcelles à l'est. En 1775, le « grand parc » est transformé en parc « à la française » sauf sa partie est, le « petit parc ».

Carte 4. Le Domaine de Grignon (et Buc) en 1775



Source : L. Risch et al., p. 1-16

Un mur de 7 km, avec seulement six issues, fut donc terminé en 1674 : de carrefour, le site de Grignon devenait une enclave, un domaine fermé : les cinq voies citées ci-dessus étaient coupées et les itinéraires détournés. Autour du château, il y avait le "petit parc" avec ses jardins et les terres cultivées ; au-delà, "le grand parc" avec des friches et des bois consacrés aux loisirs aristocratiques, notamment à la chasse et à l'équitation.

Le paysage bocager, touffu et le parcellaire irrégulier, parcouru par des chemins en terre zigzagants entre les cultures et les prairies, a totalement disparu au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la création de ce parc "à la française", c'est-à-dire au dessin géométrique, quadrillé par des allées rectilignes reliées par des ronds-points en étoile : la surveillance et les chevauchées devenaient aisées. (cf. par exemple, la "Grande Allée de Thiverval", déjà citée, toute droite sur 1,5 km). C'est une démarche de contrôle et de domination de la nature : les paysages sont transformés et le monde paysan en a disparu. Les familles de paysans, souvent aussi artisans à temps partiel, qui vivaient sur ces terres, furent expulsées à la périphérie du nouveau domaine clos, devenu zone interdite : les maisons "enfermées dans le parc, devenues inutilisables, tombèrent en ruine et disparurent" (cité ci-dessus).

Comme cela s'était jusqu'alors produit ailleurs, notamment juste à côté avec l'établissement du « grand parc » de Versailles, **les familles expulsées et celles des villages voisins** perdirent, avec la clôture du parc (cf. la citation ci-dessus : « réunir le tout sans servitude »), leurs droits de passage, de vive et/ou de vaine pâture, de glanage, de ramassage du bois mort, de pêche, ... (droits communaux). Certaines de ses familles se sont sans doute installées dans les villages voisins comme "manœuvriers", d'autres sont parties : l'étude de l'évolution de la population serait très instructive. Les villages de Grignon et de Thiverval et le hameau de Chantepie ont alors abrité les serviteurs du domaine pour le château et pour la ferme. Il y a donc eu expulsion, puis prolétarianisation d'une partie des habitants.

Le territoire communal a été désarticulé en plusieurs secteurs isolés et les productions agricoles ont considérablement diminué par l'abandon des productions paysannes intensives antérieures<sup>12</sup>.

C'est donc la plus profonde transformation de l'histoire de Grignon : c'était un terroir bocager paysan de petites parcelles et de chaumières, avec un modeste castel ; c'était aussi un carrefour de voies de

<sup>12</sup> « Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Thiverval (qui possédait une école largement fréquentée) comptait environ 400 habitants répartis en 84 feux dont 14 au hameau de Grignon et 24 à celui des Petits-Prés (qui sera rattaché à Plaisir en 1819). Presque tous étaient cultivateurs ou vigneron » ( *Découvrir Thiverval-Grignon. Un peu d'histoire*, sans nom d'auteur, 2021 ?. Site internet de Thiverval-Grignon).

communication. Au XVIIIe, un nouveau château est construit, demeure saisonnière, et le finage noble devient un domaine de chasse dépeuplé, clos, surtout forestier, avec des friches et des cultures.

#### **4. Enseignement et recherche pour l'agriculture en voie d'industrialisation : 1826-2021 (195 ans)**

De cette période la plus récente et la mieux documentée nous n'évoquerons ici que quelques aspects parmi les plus saillants. C'est durant ces 195 ans que Grignon, au lieu de rester un simple domaine clos autour de son château, est devenu un grand centre d'enseignement et de recherche agronomique : ainsi, la superficie des pièces du château et de ses annexes ne représente environ qu'un dixième des 40.000m<sup>2</sup> bâtis du domaine.

##### **Un bail de recapitalisation du domaine : 1826-1872**

Au début du XIXe siècle, un virage-clé va être pris avec le début de l'industrialisation de l'agriculture dans les grands domaines agricoles des plaines du nord de l'Europe. Grignon en deviendra un des pilotes. Dans les années 1820, les guerres étaient suspendues et les capitaux qui s'investissaient dans le financement des opérations militaires étaient à la recherche de nouveaux placements. Les châtelains qui, avec la Restauration, avaient récupéré leurs domaines agricoles, avaient besoin de bons gestionnaires capables de rentabiliser des investissements judicieusement choisis.

Dans ce contexte, en 1826-27, l'institution royale agronomique de Grignon fut créée avec une Société Agronomique de Grignon prévue pour 40 ans et un capital apporté principalement par des aristocrates parisiens très fortunés (dont plusieurs pairs de France), à la fois à la recherche de placements intéressants, soucieux de former des gestionnaires efficaces pour leurs grands domaines agricoles et visant les faveurs du roi Charles X qui appuyait la création de cette institution.

Le sommet de l'Etat d'alors fut donc impliqué. Il le fut aussi par les deux principaux instigateurs et parrains de cette création qui sont deux hauts représentants de l'Etat : le duc de Doudeauville, ministre, et Antoine-Rémi Polonceau, ingénieur en chef pour la Seine-et-Oise. Auguste Bella, le premier directeur, a choisi le site de cette très grande exploitation agricole support de l'école pour y développer une agriculture hautement dotée en capital à partir d'un domaine de chasse

On y expérimentait et on y enseignait des méthodes de gestion correspondant aux méthodes d'augmentation des rendements alors connues : accroissement du capital foncier par des améliorations foncières importantes (défrichements, drainages, labours profonds, amendements) et aussi accroissement des « intrants (plus de fumier et d'engrais, de meilleures semences, des façons culturales contre les adventices) pour les productions végétales (les « grandes cultures » de la région). Pour les productions animales (bovins et ovins), la sélection des reproducteurs et une meilleure alimentation permirent d'accroître les valeurs des produits et des cheptels.

Des collections sont créées ou développées – en salle ou in situ avec l'arboretum, le jardin botanique, la Falunnière) des expérimentations de très longue durée sont mises en place (les parcelles Dehérain à partir de 1875), des relevés systématiques sont réalisées si bien que « *le site de Grignon permet de disposer de nombreuses données climatiques, paléontologiques, botaniques, pédologiques, agronomiques et de biodiversité depuis plus d'un siècle* »<sup>13</sup>

De nombreuses évolutions internes se produisent sans affecter la coupure physique entre le domaine et son voisinage. Et, à partir de 1872, alors que la Société Agronomique s'arrête et que l'Etat s'intéresse à son agriculture, celui-ci prend le contrôle, désormais complet, du domaine et de l'école.

##### **Domaine et école d'Etat pour l'agriculture industrialisée: 1872-2021**

En 1960, Grignon était une école agronomique pour 180 étudiants pour les 3 années d'étude et on y faisait avec peu de moyens surtout des expérimentations ; après 1971, le regroupement avec Paris porte le nombre d'étudiants à 160 en première année.

---

<sup>13</sup> Lettre du 10.9.19 de S. Atger et de C. Villani, député.es, au Préfet de Région d'Ile de France.

**Tableau 1. Effectifs du personnel INRA à Grignon 1955-2015 (M. Bertrand et al. 2019)<sup>14</sup>**

	1955	1965	1975	1985	1995	2015
Chercheurs	0	7			163	
Total	20	12	100	280	214*	300

\*276 selon J. Brenaut, "Activités sur le site", in Doligé et al. p. 84.

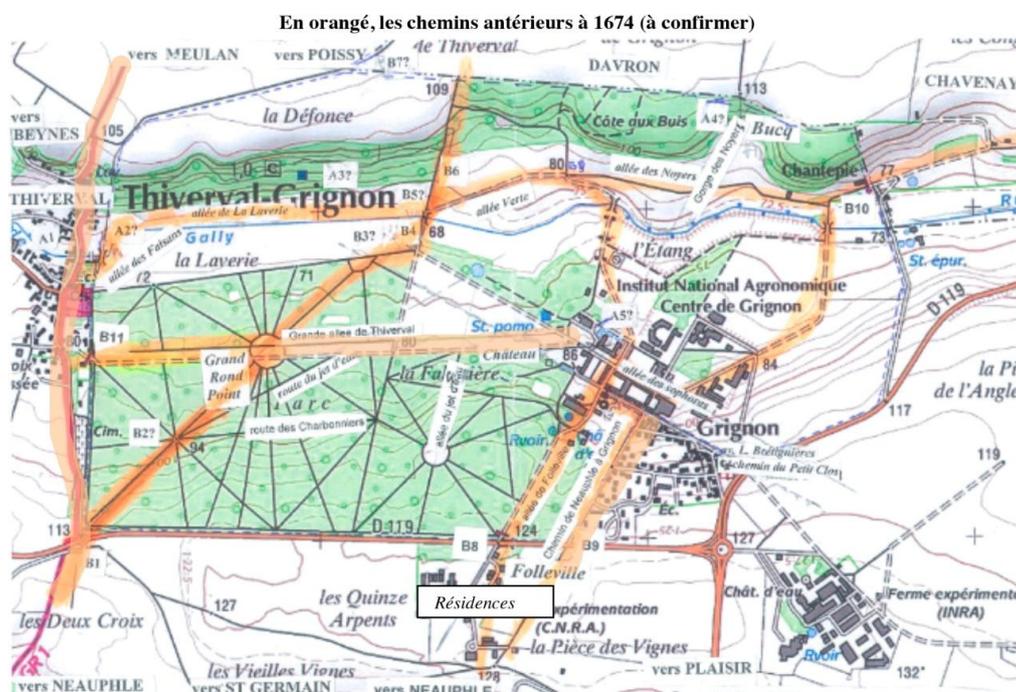
Un tournant, au moins aussi important que celui du XIXe siècle avec « l'industrialisation de l'agriculture », fut pris après le rapport de 1978 de J. Poly, ancien PDG de l'INRA, intitulé « *Pour une agriculture plus économe et plus autonome* » : la défense du climat et de la biodiversité amène peu à peu une prise en compte des enjeux du développement durable, en particulier de la protection de l'environnement.

En 2017, en plus de continuer en tant qu'institut de formation pour 350 étudiantes et étudiants de première année, le site est devenu un centre de recherche INRAE- AgroParisTech avec plus de 300 chercheurs, enseignants-chercheurs, techniciens et doctorants, principalement désormais orientés sur l'agroécologie, mais aussi avec aussi des équipes de génie et de microbiologie des procédés alimentaires et de leur économie.

Voici trois exemples avec des citations extraites de « *L'orientation scientifique générale* » en 2018 de trois unités de recherche de Grignon :

- Les travaux de l'unité « *Agronomie* » [30 personnes] visent à « [...] *concevoir et évaluer les systèmes de culture répondant aux enjeux du développement durable* [...] »
- Les travaux de l'unité « *Ecologie fonctionnelle et écotoxicologie des agroécosystèmes* » [100 personnes] "s'organisent autour de la notion de services écosystémiques avec l'objectif de quantifier expérimentalement et prédire par modélisation les performances agronomiques, environnementales et sanitaires des agroécosystèmes [...] ».
- Les recherches de l'unité économique publique [25 personnes]... visent à « *analyser l'efficacité des politiques publiques au regard de critères économiques et environnementaux* [...] ».

**Carte 5. Le domaine de Grignon en 1990**



Toponymes de Goulouze Eric et Querelou Jacques. *Rapport d'étape pour l'aménagement du domaine de Grignon*. Ecole Nat. du Paysage de Versailles. Nov. 1990.

<sup>14</sup> Tirel J.C., « L'INRA sur le site de Grignon », *Grignon, de l'institution Royale ... à l'INA-PG. Deux siècles d'agronomie*, Editagro, Paris, 1995, p. 192.

## Encart 1. Evaluer les préjudices entraînés par la clôture du domaine de Grignon ?

Les hypothèses présentées ici doivent être vérifiées ou modifiées dans la perspective de l'acquisition du domaine de Grignon par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines et Grignon2026 :

### Quels préjudices causés aux habitants et à leurs collectivités ?

Les préjudices causés à de nombreuses générations d'habitants du site de Grignon et par là aux collectivités territoriales dont ce site fait partie sont considérables : ne sont-ils pas opposables à la fois sur le plan moral et/ou sur le plan légal à la personnalité juridique responsable de ces dommages, en tant que propriétaire ?

Ces préjudices sont de deux ordres :

- Des activités des habitants ont été directement pénalisées après 1674 pendant toute la durée d'occupation du domaine de Grignon par ses propriétaires, privés ou l'État, par les suppressions de chemins, par les détournements de routes et par les disparitions des droits d'usage ancestraux déjà cités : droits de passage, de pâturage, de glanage, de ramassage du bois mort, ...
- La paroisse de Thiverval, la communauté/collectivité locale comprenant le site de Grignon, a perdu avec la privatisation de celui-ci une grande partie de ses biens communs sur lequel elle a des droits imprescriptibles<sup>15</sup>, cf. aussi les "droits bioculturels"<sup>16</sup> des communautés locales".

En particulier, les villages de Thiverval et de Grignon n'ont pu croître selon le processus habituel dans toutes les directions, mais Thiverval, barré à l'ouest, a eu un développement surtout linéaire, le long du mur, et Grignon, enserré dans un angle de cette clôture, a pris une forme triangulaire.

**Tableau 2. Approximations en € des préjudices causés par l'Etat propriétaire du domaine de Grignon aux collectivités locales et aux habitants pendant 193 ans** (durée de propriété de l'Etat) (ne tenant pas compte de l'inflation)

	Hypothèse basse			Hypothèse moyenne		
	€/sem.	€/an	K€/193 ans*	€/sem.	€/an	K€/193 ans*
<b>Activités pénalisées :</b>						
Charrois empêchés	100	5.200	1.000	300	15.600	3.000
Commerces	100	5.200	1.000	300	15.600	3.000
Droits d'usage perdus	100	5.200	1.000	300	15.600	3.000
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>15.600</b>	<b>3.000</b>	<b>900</b>	<b>46.800</b>	<b>9.000</b>

Avec les hypothèses ci-dessus à affiner (inflation,..), la dette de l'Etat à l'égard des collectivités locales serait de plusieurs millions d'euros, au moins entre 3 et 9 millions d'euros, voire nettement plus.

Et surtout l'Etat aurait une obligation de restitution du territoire confisqué aux titulaires spoliés des biens communs de ces territoires concernés représentés par la commune de Thiverval-Grignon et par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

Cependant ce genre d'évaluation pose des questions :

- Peut-on parler de biens communs étant donné que ces mêmes biens furent privatisés avant que l'Etat n'en soit propriétaire ?
- Comment tenir compte dans l'estimation des effets positifs pour les collectivités des actions (aménagement, constructions,...) de l'Etat à Grignon ?
- L'enclosure a eu pour effet d'empêcher l'artificialisation du domaine.
- Les savoirs dispensés et produits à Grignon constituent des biens non marchands impossibles à évaluer en des termes monétaires, mais qui ont contribué à créer à la fois des nuisances et de grandes richesses en aval, mais pas pour les collectivités locales, ni pour les habitants.

<sup>15</sup> "La référence à la protection de l'intérêt général est le critère habituel des nullités absolues". Plus un arrêt la Cour de cassation du 3 mai 1988 : La règle d'inaliénabilité interdit les aliénations forcées des dépendances domaniales au même titre que les aliénations volontaires" (Wikipédia).

<sup>16</sup> "Communs et droits fondamentaux : la catégorie naissante des droits bioculturels" par Fabien Girard, 2019, *Revue des droits et libertés fondamentaux*, Appartient au dossier : "Le droit des libertés en question(s) - Colloque n°2 de la RDLF". 2019. n°28. Wikipédia.

## Conclusion

### **En 2021, Grignon, «bien commun» des Communes, de Grignon2026, d'AgroParisTech-Université Paris-Saclay et des associations, via un projet partagé<sup>17</sup>**

En Août 2021, l'annonce par l'État de la vente de Grignon à un promoteur immobilier a occasionné un fort rejet des élus locaux (maires, présidents d'intercommunalités, parlementaires). Ils l'ont exprimé par des courriers adressés au gouvernement, en rappelant leur soutien - à l'unanimité pour les 31 communes de l'intercommunalité Cœur d'Yvelines - au projet d'intérêt général Grignon 2026 qui promet un Centre international dédié à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Cette unanimité couronne des initiatives convergentes dont des étapes importantes furent :  
**-Le 24.10.2019, une lettre d'élu.es au CA d'AgroParisTech, de responsables des associations CFSG (Collectif pour le Futur du Site de Grignon) et Grignon2000, d'étudiants, au Préfet de Région Ile-de-France** demandait déjà une telle démarche de projet partagé, classique dans ce genre de situation très complexe, et qui reste complètement d'actualité. Citons deux extraits de la lettre :  
« *Grignon est un bien commun agroécologique et un atout pour sa région et pour Saclay* ».  
« *Une structure de préfiguration, réunissant les acteurs-clés, serait en mesure d'initier un tel projet d'avenir à la hauteur du patrimoine et des potentiels considérables du domaine de Grignon, atout capital pour toute sa région et pour AgroParisTech, en complément de Saclay-Palaiseau* »

**-Le 26.03.2021,** l'association Grignon 2026 remettait à l'État, avec la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, **le projet « Grignon 2026 »**, comme offre définitive de reprise du domaine de Grignon, en développant un projet de centre international pour la transition alimentaire et agricole.

**Le 8.7.21, la note<sup>18</sup> d'AgroParisTech-Alumni** sur « L'avenir de Grignon » se concluait ainsi : « [...] Notre demande essentielle porte sur la nécessité de mettre en pause le processus pour permettre à un consortium d'acteurs de construire un projet de laboratoire du vivant à Grignon, adossé à l'Université Paris Saclay et au Pôle Saclay dans son ensemble, et avec des partenaires de terrain [...] ».

**Le 26.7.21, de grands noms (J. Jouzel, P.H. Gouyon, P. Vialle,...) et des élu.es du CA d'AgroParisTech** écrivaient **une lettre ouverte à six ministres** qui se terminait par ces mots :  
« *Dans l'intérêt général, il nous paraît nécessaire et urgent que l'État suspende le processus de vente et qu'une concertation entre les acteurs collectifs impliqués soit conduite, pour proposer le meilleur scénario d'avenir de ce site dans l'intérêt de l'Université Paris Saclay, dont AgroParisTech, tout en contribuant à la vie économique, sociale et culturelle de l'ouest de l'Île-de-France et l'avenir de notre Pays* »<sup>19</sup>.

Aujourd'hui, en 2021, face à l'Etat, les acteurs-clés de ce possible redéveloppement de Grignon sont les élus<sup>20</sup> des collectivités territoriales, (cf. photo ci-dessus) et leurs experts, mais aussi les étudiant.es d'AgroParisTech, les enseignants-chercheurs, chercheurs ou techniciens d'AgroParisTech-INRAE (Université Paris-Saclay), mais aussi les responsables des associations qui, tous, depuis des années préparent l'avenir de Grignon, comme pôle scientifique et économique et collaborent avec les entreprises déjà présentes sur le site ou se préparant à y investir. En particulier, le projet « Grignon2026 » qui, regroupant la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines et l'association

<sup>17</sup> Un tel projet partagé est demandé dans la lettre du 16.10.19 au préfet de la Région Ile-de-France.

<sup>18</sup> AgroParisTechAlumni. Groupe de travail Avenir de Grignon. *Synthèse et recommandations*, 8 juillet 21, 11 p.

<sup>19</sup> Extrait de la *Lettre ouverte aux ministres concernés par le devenir du domaine de Grignon (78) au service de la recherche et de l'enseignement public pour l'agriculture, le vivant et le climat*.

<sup>20</sup> Hervé Planchenault, Président de la communauté de communes de Cœur d'Yvelines (CCCY), Maire de Montfort l'Amaury, économiste du développement local ; Bertrand Hauet, Vice Président de la CCCY, Maire de la Commune de Saint Germain de la Grange ; Nadine Gohard et Rémi Lucet, Maire et ancien Maire de la Commune de Thiverval-Grignon, Yves Revel, Maire de Beynes, Joséphine Kollmannsberger, Maire de Plaisir ; Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines ; Patrick Loisel, Président de l'association de La Plaine de Versailles, Maire de Feucherolles ; et d'autres élus locaux non cités.

Grignon2000, constitue la base de la démarche proposée pour un consortium en capacité de gérer durablement Grignon comme bien commun et site d'exception, naturellement associé à la Ferme expérimentale demeurée au sein d'AgroParisTech et de l'Université Paris-Saclay.

Grignon cesserait d'être « hors-sol », une enclave au milieu du terroir communal, coupé du territoire dont il fait partie (sauf partiellement à travers sa Ferme expérimentale). Le domaine deviendrait un pôle de développement local et régional, ouvert au plus grand nombre, un site pionnier de l'indispensable révolution écologique.

Cette proposition est ouverte à tous les acteurs qui souhaiteront développer un projet pour Grignon, dans l'intérêt général, sans démembrement du domaine.

## Encart 2. Questions sur Grignon dont l'article ne traite pas

Comme déjà signalé, cet article est un essai : en avançant des hypothèses, il conduit à se poser des questions qu'il énonce sans les traiter. Certaines sont locales (1 à 4), d'autres (5-6) peuvent considérer ce cas de Grignon comme un exemple significatif de questions globales.

- 1) Les vies quotidiennes des habitantes et des habitants pour chacune des principales catégories présentes et pour les époques pour lesquelles des informations sont disponibles. la démographie des habitants de la commune et du domaine.
- 2) Les habitations, les chemins, les finages du parc et du plateau du site de Grignon à différentes époques.\*
- 3) Les évolutions des relations entre la commune « de Thiverval Grignon » et le domaine.
- 4) Les évolutions des infrastructures (voies de communication, bâtis) et des paysages.
- 5) Les évolutions de la Ferme de Grignon, cas particulièrement bien documenté de la gestion et des évolutions d'un grande unité de production agricole des plaines du nord de l'Europe, orientée plutôt récemment vers des pratiques écologiques et avec la particularité d'avoir maintenu et développé des productions animales, mais ni le maraichage, ni l'arboriculture fruitière.
- 6) En quoi le cas du devenir de Grignon discuté depuis des années illustre-t-il les nouveaux antagonismes sociopolitiques suscités par la crise du changement climatique et de la biodiversité ? (Cf. en particulier, le long processus qui depuis plus de dix ans a conduit à la mise en vente par l'État du domaine de Grignon sauf la ferme expérimentale).
- 7) Le cas de Grignon illustre-t-il ou non les hypothèses classiques et discutées sur le développement corrélatif du rôle de l'État et du capitalisme depuis le XVII<sup>e</sup> siècle au détriment ou non de celui des collectivités locales. Quid du repli de l'État face aux grandes entreprises avec sa décision de juillet 2021 de vendre Grignon à Altaréa-Cogedim ?\*\*

\*De premières sollicitations ont été adressées à l'antenne locale de l'INRAP, Institut national de Recherches Archéologiques Préventives au sujet des zones sensibles : Site de la côte des Faisans, près de Thiverval-est ; site de la gorge des Noyers avec l'ancien castel de Buc ; site à l'ouest du château et celui de l'ancienne ferme (le « Grand H »).

\*\*L'article ne traite pas de l'État qui, en tant que vendeur, joue bien sûr un rôle fondamental. Mais celui-ci va diminuer drastiquement, ce qui ne s'est pas produit depuis 1826, et ceci quelque soit l'avenir du site : que le domaine devienne un pôle innovant des collectivités territoriales associées au campus AgroParisTech de l'Université Paris-Saclay, ou un lotissement chic mis sur le marché par le grand groupe de promotion immobilière Altaréa Cogedim.

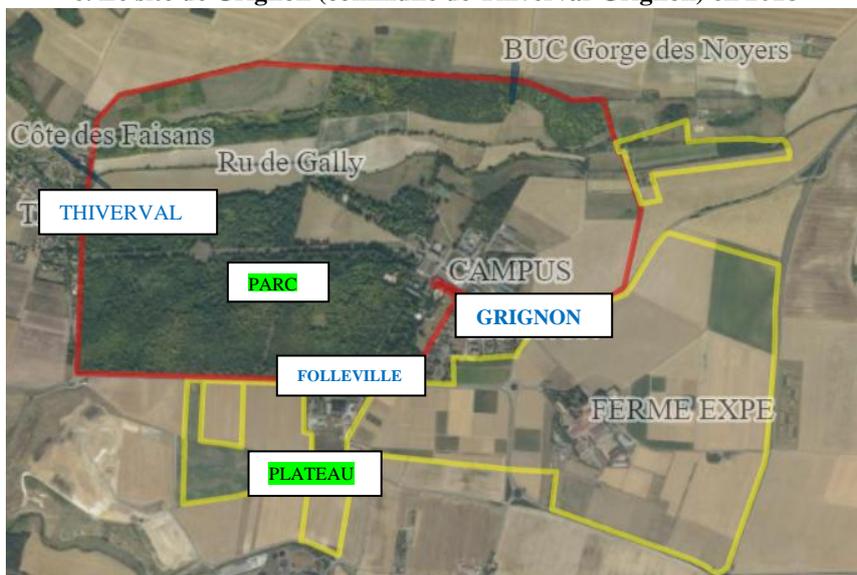
## Bibliographie<sup>21</sup> sur l'histoire de Grignon

- Association de l'Arbre de fer à Grignon ; site internet *arbredefer.fr*, riche sur le parc et son histoire.
- APPVPA (Association de la Plaine de Versailles), 2016, *Grignon. Les patrimoines*, 42p.
- Michel Bertrand, Sylvain Chaillou, Alain Havet, Ivan Sache, Jean Vincent. « A Grignon, 300 acteurs de la recherche en agroécologie ... jusqu'en 2021 ». Revue *Pour*, 2018/4, n°236, pp.11-29.
- Philippe Cambier, 2018. « Essais Dehérain – 140 ans de fertilisations très différenciées » 16p. *Colloque Enjeux sur le sol : les dispositifs de longue durée pour répondre aux questions d'aujourd'hui et de demain – Versailles 14-15-11-2018/* (Les essais Dehérain ont lieu à Grignon).
- Thérèse Charmasson, 1983. *L'école d'agriculture de Grignon 1779-1971*, +31 p., Inventaire Archives nationales pour les cotes concernées<sup>22</sup> (surtout AJ84).

<sup>21</sup> Nombre de publications ou textes (rapports, études, lettres officielles) ne sont pas cités ici.

- Elias Chouli, 2021, Grignon, quelle histoire ! « Dieu veuille qu'ils décident la grève ! » *Le Désinvolte* (revue étudiante interne), n°3, pp.10-13. (Sur les grèves de 1901 et 1909 des élèves de Grignon).
- Françoise Delfour, 2000, *L'École d'agriculture de Grignon, de 1867 à 1918*, DEA, École des chartes.
- René Doligé (dir.) et al 1995, *Grignon, de l'Institution royale... à l'INA P-G, deux siècles d'agronomie*. Editagro, Paris, 1995.
- Tadeq Grall, 2021, « De Grignon à Saclay, quelle place des étudiants dans les décisions de l'École ? », *Le Désinvolte*, n°3, pp.14-16.
- Yannick Lemarchand et al., 2017. "Schisme à Grignon. Autour de la comptabilité agricole durant les années 1870". revue *Entreprise et histoire*, 2017/3, pp. 37-52. (105 notes de bas de page).
- Didier Merle et al. 2016. « Grignon : « Terre sainte de la science paléontologique » ; Défendons là ». 31 p. *Grignon « le site le plus riche au monde pour la biodiversité du Lutétien »*<sup>23</sup>. « Plus de 165 références sur une durée de deux siècles et demi : la plus ancienne date de 1753 » (p. 22).
- Léon L. Risch, Lucien Brétignière, J. Guicherd, F.Jouvet, 1926, *Grignon, le château & l'École*, 1926, Editions de la Bonne idée, Paris, 1926.
- Didier Rykner, 2021, « Grignon : Comment l'Etat abandonne un domaine national ? » *La Tribune de l'Art*, 6 mars 21, avec 30 photos.
- *Découvrir Thiverval-Grignon. Un peu d'histoire*, auteur ?, 2021 ? Site internet de Thiverval-Grignon.
- Jean Vincent, 2020, *Note sur les patrimoines matériels des 4 sites franciliens d'AgroParisTech*. 11p.
- Jean Vincent, Pascal Clerc, Jonathan Dubrulle, *Résumé des atouts du site de Grignon pour l'Université Paris-Saclay, AgroParisTech et la Région*. Juil. 21. 12p.

#### 6. Le site de Grignon (commune de Thiverval-Grignon) en 2018



Source : Géoportail.IGN+les auteurs. En rouge, les limites du domaine clos par un mur de 7km.  
En jaune, autres terres de la Ferme Expérimentale. Echelle : 1km= 4,5cm.

**Sources des photos :** 1. et 4. Association Cercle. 2. Pascal Clerc. 3. Grignon2000. 5. Géoportail IGN.  
**Les sources des cartes 1 à 6** sont indiquées dans les légendes de chacune.

<sup>22</sup> [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/series/pdf/84AJ\\_2007.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/series/pdf/84AJ_2007.pdf) (dont la cote AJ84 et trois bobines de microfilms cotes 645 Mi 1 à 3) : 122 cartons et 54 registres sur l'École ; 20 cartons sur la Ferme.

<sup>23</sup> « Des coquillages fossiles sous protection », *Le Monde Science et Techno*, 16.07.2018, Sarah Terrien.